

SÉANCE EXTRAORDINAIRE, tenue, mardi, le 14 septembre 2010 à 15h15 à la salle de l'Édifice municipal sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Lyne Girard
Diane Tremblay
Régis Pilote
Ruth Tremblay
Absence : Lise Savard
Guy Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

154-09-10 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

155-09-10 Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 91-09, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 238 100\$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 238 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 91-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 21 septembre 2010 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	8 500 \$
2012.	8 700 \$
2013.	9 100 \$
2014.	9 300 \$
2015.	9 700 \$ (à payer en 2015)
2015.	192 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 septembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 91-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

156-09-10 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 238 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 91-09, au prix de 98,03800, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

8 500 \$	1,75 %	21 septembre 2011
8 700 \$	2,00 %	21 septembre 2012
9 100 \$	2,40 %	21 septembre 2013
9 300 \$	2,75 %	21 septembre 2014
202 500 \$	3,25 %	21 septembre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

157-09-10 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 15h25, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard,
maire

Linda Gauthier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière